

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Présents :	48	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren
Absents excusés :	14	à Saint-Flour, après convocation légale en date du 16
Pouvoirs :	15	septembre 2025, sous la Présidence de Madame Céline
Votants :	63	CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Pascal CHAUVEL, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Gilbert GLANDIERES, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADÉ, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, MME Yolande CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Vital GENDRE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÉS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

**Pouvoirs :**

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER  
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG  
MME Sophie BENEZIT donne pouvoir à MME Bernadette RESCHE  
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Jean-Marc BOUDOU donne pouvoir à M. Daniel MIRAL  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE  
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
M. Louis NAVECH donne pouvoir à M. Christian GENDRE  
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD  
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Frédéric ASTRUC  
M. Marc POUUNET donne pouvoir à MME Martine GUIBERT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **30 SEP. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **30 SEP. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : TOURISME - TARIFICATION DES MEUBLES D'ALLEUZE POUR LA PERIODE 2026-2028**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2024-287 en date du 18 décembre 2024 fixant les tarifs de Saint-Flour Communauté pour l'année 2025 ;

**Vu** la délibération n°2023-003 adoptée en date du 25 janvier 2023 relative à la fixation des tarifs pour la gestion et l'exploitation des meublés de tourisme de la maison de site d'Alleuze ;

**Vu** la décision n°2023-035 en date du 31 janvier 2023 relative à l'adoption de la convention confiant mandat de gestion des meublés de tourisme de la maison de site à la Commune d'Alleuze ;

**Considérant** qu'il convient d'adopter les tarifs de location sur la période 2026-2028 pour permettre à la commune de retenir d'ores et déjà des réservations sur l'année 2026 ;

**Considérant** que ces tarifs seront repris dans la convention de mandat de gestion 2026-2028 entre la Commune d'Alleuze et la Communauté de communes ;

**Considérant** les propositions de modification de tarifs, suivantes :

**Gîte 1** : maison d'habitation (capacité 10/12 personnes)

GITE 10/12 personnes				
	Rappel Tarifs 2025	2026	2027	2028
<b>HAUTE-SAISON : du 1er juillet au 31 août</b>				
<b>formule 10/12 personnes</b>				
semaine	900 €	900 €	950 €	1 000 €
quinzaine	1 550 €	1 550 €	1 600 €	1 650 €
<b>formule 6 personnes "grand confort"</b>				
semaine	750 €	750 €	800 €	850 €
quinzaine	1 250 €	1 250 €	1 300 €	1 350 €
<b>MOYENNE SAISON : juin, septembre + vacances scolaires</b>				
<b>formule 10/12 personnes</b>				
semaine	800 €	800 €	850 €	900 €
quinzaine	1 350 €	1 350 €	1 400 €	1 450 €
<b>formule 6 personnes "grand confort"</b>				
semaine	650 €	650 €	700 €	750 €
quinzaine	1 050 €	1 050 €	1 100 €	1 150 €
<b>BASSE SAISON</b>				
<b>formule 10/12 personnes</b>				
semaine	750 €	750 €	800 €	850 €
quinzaine	1 250 €	1 250 €	1 300 €	1 350 €
<b>formule 6 personnes "grand confort"</b>				
semaine	600 €	600 €	650 €	700 €

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250925-DI-LIB2025-180-AU  
Date de télétransmission : 30/09/2025  
Date de réception préfecture : 30/09/2025

FORFAITS				
Ménage	70 €	70 €	70 €	70 €
Location linge	12€/pers	15€/pers	15€/pers	15€/pers
ménage + linge	cumul	cumul	cumul	cumul
WEEK-END - 2 nuits				
formule	300 €	300 €	350 €	400 €
nuit supplémentaire	150 €	150 €	150 €	150 €

**TAXE DE SEJOUR réévaluée annuellement**

**Caution : 150 €**

**ARRHES DEMANDES : 25% à chaque réservation**

**OFFRES PROMOTIONNELLES : 10 à 20 % du montant de la location**  
peut s'appliquer sur les semaines qui ne seraient pas réservées

Les utilisations communautaires s'effectueront à titre gratuit sauf forfaits qui seront applicables aux locataires.

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif en date du 15 septembre 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**± DECIDE DE MODIFIER les tarifs applicables à la gestion et à l'exploitation des meublés de tourisme d'Alleuze, conformément aux dispositions susvisées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;**

**± AUTORISE Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification.**

POUR : 63 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250925-DELIB2025-180-AU  
Date de télétransmission : 30/09/2025  
Date de réception préfecture : 30/09/2025

quinzaine	950 €	950 €	1 000 €	1 050 €
<b>FORFAITS</b>				
Ménage	110 €	120 €	130 €	140 €
Location linge	12€/pers	15€/pers	15€/pers	15€/pers
ménage + linge	cumul	cumul	cumul	cumul
<b>WEEK-END - 2 nuits</b>				
formule 10/12 pers.	450 €	450 €	500 €	550 €
formule 6 pers. "grand confort"	375 €	375 €	425 €	475 €
nuit supplémentaire	200 €	200 €	200 €	200 €

**TAXE DE SEJOUR réévaluée annuellement**

**Caution : 300 €**

**ARRHES DEMANDES : 25% à chaque réservation**

**OFFRES PROMOTIONNELLES : 10 à 20 % du montant de la location**  
peut s'appliquer sur les semaines qui ne seraient pas réservées

Les utilisations communautaires s'effectueront à titre gratuit sauf forfaits qui seront applicables aux locataires.

Gîte 2 : grange étable (capacité 4/6 personnes)

<b>GITE 4/6 personnes</b>				
	Tarifs 2025	2026	2027	2028
<b>HAUTE-SAISON du 1er juillet au 31 août</b>				
semaine	650 €	650 €	700 €	700 €
quinzaine	1 050 €	1 050 €	1 100 €	1 100 €

<b>MOYENNE SAISON : juin, septembre + vacances scolaires</b>				
semaine	550 €	550 €	600 €	600 €
quinzaine	850 €	850 €	900 €	900 €

<b>BASSE SAISON</b>				
semaine	500 €	500 €	550 €	550 €
quinzaine	650 €	650 €	700 €	700 €

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250925-DELIB2025-180-AU  
Date de télétransmission : 30/09/2025  
Date de réception préfecture : 30/09/2025